



DOSSIER D'INSCRIPTION Saison 2018-2019

Nom : Prénom :

Date de remise :

Site d'entraînement : Jour: Heure:

L'inscription ne sera effective que lorsque tous les documents nécessaires au dossier d'inscription seront fournis, complétés et signés

- Feuille « dossier d'inscription »
- Photo récente (pour la licence)
- Feuille « Renseignements médicaux et Autorisation »
- Feuille « Règlement intérieur »
- Feuille « Charte de bonne conduite »
- Feuille « Autorisation parentale de participation aux compétitions »
- Attestation d'assurance pour la pratique de l'escalade ou feuillet N°1
- Certificat médical pour la pratique de l'escalade de moins de 3 mois
 Dans la mesure du possible, faites valider « Pratique en compétition ». Ainsi, vous ne serez pas obligé de fournir un certificat médical pour chaque manifestation. (par exemple la coupe du Calvados pour les nuls ou même un débutant peut grimper et qui sert surtout à découvrir un nouveau mur et à passer un moment convivial).
- Chèque de 30€ (prélevé immédiatement et non remboursable)
- Restant de la cotisation (prélevé à partir du 1^{er} octobre)
 - N° chèque du premier prélèvement (1 octobre):
 - N° chèque du second prélèvement (1 novembre):
 - N° chèque du troisième prélèvement (1 décembre):

ATTENTION: SELON LE REGLEMENT FEDERAL, UN TEE-SHIRT CLUB EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER A UNE COMPETITION OFFICIELLE (CHAMPIONNATS)

Dossier d'inscription saison 2018-2019

Renseignements concernant l'adhérent

Nom : Prénom : Sexe : F M

Date de naissance : Nationalité:

Adresse : Code postal : Commune :

tél. fixe : tél. Portable :

Adresse Email :

Photo récente

Autorisation des licenciés (rayez les lignes non autorisées)

- Je souhaite recevoir la lettre d'information de l'association oui non
- Recevoir gratuitement la newsletter FFME Direct'Infos : oui non
- Recevoir gratuitement la revue fédérale FFME iMag : oui non

J'autorise le club :

- à prendre toute disposition utile en cas d'urgence médicale chirurgicale
- à effectuer un transport éventuel, par les services adaptés, de l'enfant dans le centre hospitalier le plus proche.
- à prendre des photos sur lesquelles je pourrais participer, dans le cadre des manifestations organisées par le club,
- à diffuser les photos auprès de ses partenaires, de la presse, de la télévision et des éventuels supports internet utilisés par le club.

Je certifie avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus,

A le

Signature :

Règlement de l'adhésion

- Chèque délivré à l'ordre de « Les Monte En l'Air » Nombre : Montant :
- Coupon sport ANCV : Nombre : Montant :
- Coupon Carte "Atouts Normandie" Nombre : Montant :

Déclaration d'adhésion à l'association

- Déclare souhaiter adhérer à l'association Les Monte En l'Air (cocher la case)
- M'engage à participer aux activités proposées (cocher la case)
- Déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'association (cocher la case)
- Déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement du gymnase Pierre COUSIN (cocher la case)

Date et signature du licencié et de son responsable légal pour les mineurs précédées de la mention « Lu et approuvé »



Les Monte En l'Air

Giberville-Caen-Ifs-Lisieux



Mairie de Giberville
Esplanade Raymond Collet
14730 GIBERVILLE

<http://www.escalade-mea.com/>
Mel : escalade.mea@laposte.net

Renseignements médicaux en cas d'urgence

Personne 1 à prévenir en cas d'urgence : Tél :

Personne 2 à prévenir en cas d'urgence : Tél :

Renseignements concernant le licencié

Nom et prénom	
Date de naissance	
Maladies connues	
Allergies connues	
Traitement médical	
Médecin de famille	
Téléphone du médecin	

Remarques

Date et signature du licencié

Date et signature du responsable légal

Autorisation parentale pour les mineurs (rayez les lignes non autorisées)

Je soussigné(e) Madame/Monsieur: autorise ma fille/mon fils:

- à participer aux différentes activités du club,
- à pratiquer l'escalade ou toute autre activité statutaire de la FFME, encadré(e) par des personnes responsables de l'association,
- à être transporté(e) dans les véhicules des adultes responsables de l'association,
- **autorise le club :**
 - à prendre toute disposition utile en cas d'urgence médicale / chirurgicale
 - à effectuer un transport éventuel, par les services adaptés, de l'enfant dans le centre hospitalier le plus proche.
 - à prendre des photos sur lesquelles votre enfant ou vous même pourriez participer, dans le cadre des manifestations organisées par le club,
 - à diffuser les photos auprès de ses partenaires, de la presse, de la télévision et des éventuels supports internet utilisés par le club.

Je certifie avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus,

A le Signature :



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : L'association accepte les enfants à partir de 5 ans (révolus au 31 Août).

Article 2 : La responsabilité de l'association est dérogée en dehors des heures d'entraînement précisées lors de l'inscription, sans nouvelles d'un responsable sous 30 minutes l'enfant sera dirigé vers un service adapté (gendarmerie, police municipale).

Article 3 : L'association ne peut être tenue pour responsable du trajet aller et retour au gymnase Pierre Cousin. C'est pour cela que nous demandons aux parents d'accompagner le ou leurs enfants jusqu'à l'intérieur du gymnase et jusqu'à l'initiateur sauf en cas d'autorisation écrite du représentant légal.

Article 4 : Les parents sont tenus de s'assurer de la présence de l'entraîneur. Lorsqu'informés par affichage sur le panneau un entraînement est annulé d'une semaine sur l'autre, les parents en seront situés près du mur d'escalade.

Article 5 : Les parents sont tenus d'informer les encadrants en cas d'absence de leur enfant à un entraînement (le numéro de téléphone sera communiqué en début de saison).

Article 6 : L'association n'est pas tenue d'assurer la garde des enfants après l'entraînement, ni de les raccompagner à leur domicile (voir article 2)

Article 7 : L'association ne peut être tenue pour responsable des vols et des dégradations qui ont lieu dans les vestiaires du gymnase.
Nous conseillons donc aux parents de ne laisser aucun objet de valeur à leurs enfants.

Article 8 : L'association se réserve le droit d'exclure de manière temporaire ou définitive un enfant qui perturberait les entraînements ou les sorties sur sites naturel et deviendrait ainsi dangereux pour lui-même et pour les autres.

Article 9 : Un certificat médical de moins de 3 mois portant la mention "apte à la pratique de l'escalade" en loisir et/ou en compétition doit être fourni lors de l'inscription

Article 10 : En cas d'accident les pompiers ou le samu seront prévenus en premier; les parents le seront dès que possible.

Article 11 : La cotisation est due pour l'année, aucun remboursement ne sera possible.

Article 12 : La pratique du pan n'est autorisée qu'en présence d'un encadrant.

Article 13 : Tout enfant non accompagné d'un adulte responsable ne sera admis lors des sorties et des compétitions.

Article 14 : Une paire de chaussures propres et une tenue de sport sont exigées pour la pratique de l'escalade. Les personnes ayant les cheveux longs sont priées de les attacher.
Certains exercices pourront être effectués sans chaussures.

Date et lieu :Signature :




Les Monte En l'Air
Giberville-Caen-Ifs-Lisieux

Mairie de Giberville
Esplanade Raymond Collet
14730 GIBERVILLE

<http://www.escalade-mea.com/>
Mel : escalade.mea@laposte.net






CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Ce document résume les règles de bonne conduite pour la pratique du sport au sein du club dans le respect du bien-être de tous.

1) Code de bonne conduite du grimpeur :

- Se conformer aux règles.
- Respecter les arbitres, adversaires et partenaires.
- Refuser toute forme de tricherie et de violence.
- Etre maître de soi-même, en toutes circonstances.
- Etre loyal, tolérant, dans son activité sportive.

2) Code de bonne conduite de l'éducateur :

- Développer l'esprit sportif et relativiser les enjeux sportifs..
- Organiser une pratique sportive équilibrée.
- S'opposer à toute tricherie.

3) Code de bonne conduite du dirigeant :

- Développer l'esprit sportif et faire respecter le code de bonne conduite.
- Faire savoir que le jeu prime sur l'enjeu.
- Assurer l'impartialité et la cordialité des rencontres.
- Faire respecter le matériel et les installations.
- Favoriser la vie associative.

4) Code de bonne conduite des parents :

- Faire respecter le code de bonne conduite du grimpeur à son enfant.
- Veiller à l'équilibre et la pratique sportive de son enfant.
- Relativiser les enjeux d'une compétition.
- Echanger, dialoguer avec les autres parents.
- S'impliquer dans les activités du club de son enfant.

5) Code de bonne conduite du spectateur :

- Connaître les règles du jeu.
- Apprécier les beaux gestes.
- Respecter les arbitres, leurs décisions.
- Soutenir ses grimpeurs favoris, en respectant l'adversaire.
- Respecter les grimpeurs, les supporters, les dirigeants, et le site d'accueil.
- Faire du spectacle sportif, une fête.

6) Envers le club

- Respecter les dirigeants, les entraîneurs,
- Etre à l'heure (entraînements, sorties, compétitions, ...).
- Prévenir si absence (entraînements, sorties, compétitions, ...).
- Etre à l'écoute et respecter les consignes (entraînements, sorties, compétitions, ...)
- Participer aux activités mises en place dans
- Respecter le matériel.
- Respecter le club visité.
- Respecter ses partenaires.

7) Envers l'environnement

- Respecter la nature.
- Participer à l'entretien des sites naturels.
- Respecter les consignes liées à l'utilisation des sites extérieurs.

Date et lieu :Signature :

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS ET DE PRELEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE

Saison Sportive 2018/2019

Je soussigné (e) (Nom) (Prénom):..... agissant en qualité de représentant légal

Tél Domicile:..... Portable:..... Email:.....

Adresse:.....

agissant en qualité de représentant légal de l'enfant (Nom - Prénom):.....

Né (e) le : à

Club : N° licence (6 chiffres) :

o Autorise:

- la participation de mon enfant aux compétitions d'escalade organisées par la FFME dont le calendrier est disponible à l'adresse : <http://www.ffme.fr/competition/calendrier-liste.html>,
- les responsables du club (entraîneurs – animateurs – dirigeants) à effectuer des déplacements avec mon enfant en voiture, bus ou tout autre moyen de locomotion, lors des compétitions.
- les responsables du club à prendre les dispositions nécessaires dans le cas où mon enfant serait malade ou accidenté pendant les compétitions, y compris une hospitalisation au centre médical le plus proche en cas d'urgence.
- le club à utiliser et à diffuser les images de mon enfant prises lors des compétitions et ou des entraînements.
- toute personne agréé par le Ministère des Sports, dûment mandaté à cet effet à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur(*)).

o Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club.

Date et lieu :.....Signature :

():En application de l'article 7 du décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage. L'absence d'autorisation parentale est regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.*

**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION
A LA PRATIQUE DES SPORTS DE LA FFME**
(valable pendant un an à compter du jour où il a été délivré)

Je soussigné, Docteur

Certifie avoir examiné : Nom Prénom

Né(é) le :

Après examen, atteste que l'intéressé(e) ne présente pas à ce jour de contre indication à la pratique des activités physiques et sportives (sports de montagne)

Pratique en compétition : **Oui** **Non** *(cocher si autorisés)*

Date :

Cachet du médecin :

Signature :

RAPPEL:

- Les sports statutaires pratiqués au sein de la Fédération Française de la Montagne Escalade sont : **escalade**, ski
- alpinisme, randonnée pédestre, raquette, canyoning, alpinisme & haute altitude
- Le certificat médical est une obligation légale conformément aux articles 8 et 9 du Règlement médical fédéral pris en application des articles L231-2 et L231-3 du Code du sport.
- La production d'un certificat médical attestant l'absence de contre indication à la pratique de l'activité des sports statutaires est exigée lors de la première délivrance de licence ainsi qu'à l'occasion de chaque renouvellement annuel.
- La participation aux compétitions est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition.



Les Monte En l'Air

Giberville-Caen-Iffs-Lisieux

Mairie de Giberville
Esplanade Raymond Collet
14730 GIBERVILLE



<http://www.escalade-mea.com/>
Mel : escalade.mea@laposte.net

ACCUSE D'INFORMATION AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Il est obligatoire de nous remettre ce document complété et signé. Il sera conservé pendant 10 ans au sein de l'association.

Vous trouverez la notice d'information FFME 2018 à l'adresse suivante:

<https://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/licence/2018-notice-assurance.pdf>

Extrait de la notice d'information à nous remettre

Bulletin n° 1 : Accusé d'information et d'adhésion aux contrats d'assurance FFME 2018

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : _____

Né(e) le : _____

Adresse : _____

Nationalité : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

N° de licence 2017-2018 : _____ Club : _____

déclare :

- avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2018, et en conséquence :
- accepter la garantie responsabilité civile obligatoire (3 €)
 - souscrire une des garanties de personnes (atteinte corporelle, secours, assistance, rapatriement) :
 - Base (8 €) Base + (11 €) Base ++ (18 €)

et dans ce cas uniquement :

- souscrire des garanties optionnelles complémentaires :
 - Option ski de piste (5 €) Option VTT (30 €) Option slackline et highline (5 €) Option trail (10 €)
- souscrire une des garanties optionnelles Indemnités Journalières :
 - IJ1 (18 €) IJ2 (30 €) IJ3 (35 €)

- avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2018, et en conséquence refuser les garanties de personnes « atteinte corporelle, frais de recherches et de secours, assistance rapatriement » et n'accepter que la garantie responsabilité civile obligatoire (3 €).

Fait à : _____ le _____

Signature du licencié (pour les mineurs, son représentant légal)




Les Monte En l'Air
Giberville-Caen-Ifs-Lisieux

Mairie de Giberville
Esplanade Raymond Collet
14730 GIBERVILLE





<http://www.escalade-mea.com/>
 Mel : escalade.mea@laposte.net



COMMANDE DE T-SHIRT & SWEAT-SHIRT

L'association Les Monte en l'Air organise une vente de T-shirt et de Sweat-shirt à l'effigie du club. Si vous ou votre enfant (ou les deux) souhaitez arborer les couleurs du club lors des compétitions, entraînements, etc., merci de remplir le coupon ci-dessous et de le rendre à l'initiateur(trice) ou encadrant de votre séance, accompagné du règlement par chèque à l'ordre des Monte en l'air.

Rappel: Le port d'une tenue club est obligatoire pour participer à une compétition officielle fédérale. (Championnat, Open, ...).

NOM **Prénom**.....

Groupe: LieuJournée Heure.....

Tarif :

- 15 euros le T-shirt
- 26 euros le Sweat-shirt.

Modèles :

- 1 modèle unique pour les sweat shirt (enfants et adultes)
- 1 modèle unique pour les T-shirt enfants Col rond (R)
- 2 modèles pour les T-shirt adultes Col rond (R) ou Col en V (V),
- Taille: 7/8 ans, 9/11 ans, 12/13 ans, 14/15 ans ou S, M, XL, XXL

Commande effectuée le :

	Taille	Modèle T-shirt
T-shirt 1		
T-shirt 2		
T-shirt 3		
Sweat-shirt 1		
Sweat-shirt 2		
Sweat-shirt 3		

Signature:



Organisation 2018-2019

La cotisation annuelle comprend le coût de la licence FFME, la cotisation au Comité Départemental, la cotisation au Comité Régional, le prêt de matériel nécessaire à la pratique de l'escalade (hors chausson), l'encadrement hebdomadaire des séances, l'encadrement lors des sorties organisée dans le cadre de l'association (compétitions, grimpe en extérieures, ...) Les déplacements, frais d'inscription ou droit d'entrée pour certaines sorties (Accro-branches, Via Ferrata, Compétitions, ...) restent à la charge du participant, 5 à 10% de réduction sur l'achat de matériel d'escalade chez 9C+, ...

Tarifs saison 2018-2019

	Licence FFME	Assurance FFME (Base)	Comité Départemental	Comité Régional	Adhésion à l'association	Total
Adulte (+18 ans)	39.00 €	11 €	5 €	11 €	84.00 €	150 €
Baby (5-7 ans)	25.50 €	11 €	5 €	11 €	57.50 €	110 €
Jeune (-18 ans) loisir - initiation	25.50 €	11 €	5 €	11 €	77.50 €	130 €
Jeune (-18 ans) Equipe de sport	25.50 €	11 €	5 €	11 €	107.50 €	160 €

Si vous êtes déjà assuré pour la pratique de l'escalade. Fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile précisant que vous êtes couvert pour les risques liés à la pratique de l'escalade **pour vous** et les autres. Une réduction de 8€ vous sera accordée par la FFME. Mais attention car l'assurance FFME, spécialisée dans l'activité vous couvre probablement mieux que celle que vous possédez et en cas d'accident les 2 peuvent se cumuler.

Une réduction de 5 € est faite pour les anciens membres.

La FFME vous propose également des assurances et des options supplémentaires vous couvrant davantage (ski, alpinisme, étranger, ...). Si vous êtes intéressé, consultez la notice d'information ou demandez nous lors de l'inscription

Assurances : Base+, Base++

Options : Ski de piste, Slackline,

Cas des familles nombreuses (3 membres licenciés ou plus)

Renseignez vous lors de votre inscription. Une réduction supplémentaire portant sur le tarif de la licence peut vous être accordée par la FFME.

Cas particuliers :

- L'adhésion aux créneaux Adultes permet de participer à votre séance encadrée et à la séance autonome du vendredi à GIBERVILLE
- L'adhésion à l'équipe de sport permet de participer à votre séance encadrée et à la séance "Equipe de sport" du mardi à IFS. Seul votre encadrant peut vous autoriser à intégrer l'équipe de sport




Les Monte En l'Air
Giberville-Caen-Ifs-Lisieux

Mairie de Giberville
Esplanade Raymond Collet
14730 GIBERVILLE

<http://www.escalade-mea.com/>
Mel : escalade.mea@laposte.net



Organisation 2018-2019

Créneaux d'entraînement prévisionnels proposés

- **Loisir – Initiation Jeune (5-16 ans)**

- **05 - 07 ans** : Mardi 17h45 - 18h30 (**GIBERVILLE**)
- **08 - 10 ans** : Jeudi 17h15 - 18h45 (**GIBERVILLE**)
- **11 - 13 ans** : Jeudi 18h45 - 20h15 (**GIBERVILLE**)
- **14 - 16 ans** : Mercredi 18h30 - 20h00 (**GIBERVILLE**)
- **08 - 10 ans** : mercredi 17h30 - 18h30 (**LISIEUX**):
- **11 - 13 ans** : Mercredi 18h30 - 19h30 (**LISIEUX**)
- **14 - 16 ans** : Mercredi 19h30 - 20h30 (**LISIEUX**)
- **08 - 11 ans**:Lundi 17h00 - 18h30 (**ARGENCES**)
- **12 - 16 ans**: Lundi 18h30 - 20h00 (**ARGENCES**)
- **08 - 12 ans**: Mercredi 19h00 - 20h30 (**IFS**)

- **Equipe de sport – Perfectionnement Jeune (5-16 ans)**

(grimpeurs souhaitant participer aux compétitions)

- **+12 ans**: Mardi 19h00 - 21h00 (**IFS**)
- **+12ans**: Vendredi 18h30 - 20h30 (**GIBERVILLE**)
- **08 - 12 ans**: Mercredi 17h00 - 18h30 (**GIBERVILLE**)
- **08 - 12 ans**: Vendredi 17h15 - 18h45 (**GIBERVILLE**)

- **Grimpeur autonome - Initiation - Perfectionnement (+ 16 ans)**

- **Encadrée**: Mardi 20h00 - 22h00 (**IFS**) grimpeurs autonomes
Mercredi 20h30 - 22h00 (**LISIEUX**) grimpeurs débutants et grimpeurs autonomes
Samedi 09h00 - 11h00 (**GIBERVILLE**) grimpeurs débutants et grimpeurs autonomes
- **Libre**: Vendredi 20h30 - 22h30 (**GIBERVILLE**) grimpeurs autonomes

Les créneaux pour ARGENCES donnés ci-dessus sont simplement donnés à titre indicatif. Nous sommes en train de travailler avec la municipalité pour mettre en place l'activité répondant au mieux à la demande (durée, âge, nombre de créneaux, ... Ce qui est sur, ce sera le lundi soir. En fonction de la demande, ça pourrait ressembler ce qui est mis en place à Lisieux en commençant à 17h00.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS OU POUR NOUS CONTACTER

- Madame Céline BARBET 06 25 08 30 13
- Madame Fabienne GUIHOT 06 02 37 62 65
- Monsieur Nicolas COSSON 06 65 19 50 92




Les Monte En l'Air
Giberville-Caen-Ifs-Lisieux

Mairie de Giberville
Esplanade Raymond Collet
14730 GIBERVILLE

<http://www.escalade-mea.com/>
Mel : escalade.mea@laposte.net






Mode de règlement 2018-2019

L'ensemble de la cotisation doit être versée lors de l'inscription

Vous pouvez régler le montant de l'adhésion en plusieurs fois (3 maximums). Les moyens de paiement accepté :

- Chèque délivré à l'ordre « Les Monte En l'Air »
- Coupons Carte Atouts Normandie
- Coupons Sport ANCV
- Espèces

Lors de l'inscription un chèque de 30€ est demandé et sera encaissé immédiatement. Cette somme ne pourra en aucun cas être remboursée quelque soit le motif de désistement. Le reste du règlement pourra être versé en trois fois. (Chèques prélevés au début des mois d'octobre, de novembre et de décembre.)

Les coupons carte Atouts Normandie

<https://atouts.normandie.fr>

Atouts Normandie et Pass Monde accompagnent les jeunes âgés de 15 à 25 ans, résidants ou scolarisés en Normandie. Ils leur offrent des avantages dans leur parcours de formation, dans leurs projets et leurs loisirs. Ces dispositifs, portés par la Région Normandie, leur permettent de bénéficier d'aides à l'acquisition de livres scolaires et d'équipements professionnels, de réductions pour aller au cinéma, aux spectacles, pour pratiquer un sport, partir à l'étranger ou encore réaliser un projet seul ou en groupe.

L'adhésion par internet vous permet d'obtenir des réductions concernant toutes sortes d'activités (sports, concerts, cinéma, ...). Le coût de l'adhésion était de 10€ et l'association peut en recevoir pour l'équivalent de 30€ alors n'hésitez pas, **vous êtes gagnant !**



Les coupons Sport ANCV

<https://www.ancv.com/le-coupon-sport>

Le Coupon Sport ANCV est une coupure nominative. Entièrement dédié à la pratique sportive, il permet de régler adhésions, licences, abonnements, cours et stages sportifs à moindre coût partout en France auprès de 31 000 associations sportives.



Pour bénéficier du Coupon Sport ANCV, vous pouvez vous adresser

- à votre comité d'entreprise si vous êtes salarié du secteur privé
- à votre association ou amicale du personnel si vous êtes agent de la fonction publique territoriale
- auprès de vos collectivités locales (conseils généraux ou régionaux, mairies, DRDJS) qui peuvent mettre en place le Coupon Sport ANCV pour leurs administrés.